Visite en vue de la convention tripartite ou de son renouvellement

- Envoi du dossier aux tutelles.
- Participation
- Visite des locaux

Les occasions de rencontre avec les partenaires institutionnels

- Enjeux d'une convention tripartite
- Visites de « pré-convention », visite de suivi, visite de renouvellement de convention
- Validation du GMP
- Validation des coupes pathos
- Visites inopinées

Organisation des soins

- Permanence des soins
- Relations avec l'extérieur
- Projet de soins
- Transmissions
- Protocoles
- Dossier médical/ Dossier de soins
- Médicaments

Missions du médecin coordonnateur : dans la pratique

- Temps de coordination
- Admissions
- Projet de soins, dossiers, protocoles
- Permanence
- Pharmacie
- Réunions, Formation
- Rapport d'activité annuel

Nécessité des validations de GMP et des coupes Pathos

- Circulaire DGAS/DHOS/DSS/CNSA- du 15/02/08-campagne budgétaire-
- GMPS=GMP+(PMPx2,59)
- 3 cas pour une première validation de coupe pathos: renouvellement de convention tripartite, GMP ≥ 800, tarif global
- Validation d'une nouvelle coupe possible si variation de GMPS >50

FORMATION

- ERSM, FNG, CENH
- Guide d'utilisation Pathos et guide d'harmonisation/http://www.ameli.fr sous la rubriqueGALAAD.V4(textesréglementaires/circulaires/documentation technique)
- mode d'emploi du téléchargement sur le site;rubrique Vista

Modalités pratiques

Faire la coupe au plus prés de la date prévue de validation

- Saisie directe sur Galaad ou bascule de la coupe dans Galaad depuis le logiciel de l'établissement
- Envoi des données au pôle OSS de l'assurance maladie(si PMP>300, recherche d'incohérences)
- Prise de rendez vous au pôle « OSS » du service médical départemental de l'assurance maladie

Document de travail.Dr Kellershohn.ELSM 75.17/12/08.

En cas de litige sur PATHOS

- profils de soins discutés: P1 et P2, R1,R2,profils M, profil CH…
- Qualité des dossiers (dossier de soins/ dossier médical, transmissions)
- Si consensus, modification sur place de la base
- Envoi de cette base validée au service médical
- Renvoi ultérieur du PV validation par service médical
- Sinon, discussion en CDCM, puis comité régional des litiges

Document de travail.Dr Kellershohn.ELSM 75.17/12/08.